

**YPREMA  
ZA DE BEL AIR  
29700 PLUGUFFAN  
FRANCE**

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

**Eléments de murs de soutènement en béton**  
*Retaining wall elements*

décrit(s) dans le tableau ci-après,

Type d'élément de mur	Méthode(s) de détermination des propriétés relatives aux exigences essentielles "résistance mécanique et stabilité" et "résistance au feu"	Béton armé (BA) ou béton précontraint (BP) ou béton non armé (B)
Murs poids	1	B

destiné(s) à l'usage précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant, mis sur le marché de l'espace économique européen par :

**YPREMA  
94430 CHENNEVIERES SUR MARNE**

et fabriqué(s) dans l'usine :

**YPREMA  
29700 PLUGUFFAN**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

**NF EN 15258:2009** et dans les Règles d'application **CE2+/R21**

sous système 2+, sont appliquées et que

**le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.**

Ce certificat est délivré le 21 décembre 2023 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 21 décembre 2026.

Les règles d'application en vigueur ainsi que la liste des certificats délivrés par le CERIB sont tenues à jour sur son site Internet.

Délivré à Epernon, le 21/12/23



Cédric FRANCOU  
Directeur de la direction  
Qualité Sécurité Environnement

Établissement : YPREMA

à : 29700 PLUGUFFAN

N° 120.001

---

## OBSERVATIONS

---